

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 166 Subvention et convention (10.000 euros) avec l'association Fonds social juif unifié (3e et 4e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Fonds social juif unifié et la signature d'une convention annuelle d'objectif ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 3 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 3 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Fonds social juif unifié - FSJU, 39 rue Broca 75005 Paris pour l'organisation de la quinzième édition du Festival des cultures juives du 16 au 25 juin 2019 ; SIMPA 21083, 2019-03589 ;

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Fonds juif unifié la convention annuelle d'objectif 2019, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 10.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO